

Barbara Hypnose - 38 route d'Olivet - 45 000 ORLÉANS
Barbara Serres El
contact@barbara-hypnose.fr - 0764006997
SIRET : 93289933900026

Le terme « client » désigne toute personne physique contractant avec Barbara Serres.

1. Objet.

Les présentes conditions générales de services définissent les modalités de vente et de réalisation des prestations de services réalisées par Barbara Serres dans le domaine de l'hypnose.

2. Documents contractuels.

Les présentes conditions générales sont transmises au client via le site de prise de rdv, et sont disponibles sur le site internet www.barbara-hypnose.fr.

Tout autre document, prospectus, publicités, etc. n'ont qu'une valeur informative, indicative, et non contractuelle.

3. Nature des prestations.

Les prestations réalisées par Barbara Serres sont de l'hypnose dont l'objet des séances sont :

- désir d'enfant
- soutien dans le parcours PMA
- soutien pendant grossesse
- soutien pendant le post partum
- deuil périnatal
- arrêt du tabac ; soutien dans l'arrêt/diminution d'autres toxiques (alcool, drogues)
- confiance en soi
- troubles du sommeil
- peurs, phobies
- stress et burnout
- gestion de la douleur
- auto-hypnose

4. Date, durée et lieu des séances.

La date et la durée des des séances est fixée par Barbara Serres et réservable en ligne sur le site Calendly. La durée des séances est celle fixée dans le devis Barbara Serres et acceptée par le client. Les séances seront réalisées au cabinet de Barbara Hypnose - 114 boulevard de Lamballe 45400 Fleury-les-Aubrais

5. Droit de rétractation.

Le délai de rétractation est de 14 jours et court à partir de la date de signature des documents contractuels. Si une séance est réalisée avant la fin du délai de rétractation, cela implique un engagement ferme des deux parties. Par conséquent, il y a obligation de payer pour le client. Il n'y a aucune possibilité de dédit et le client peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte. Barbara Serres ne peut se ravisier et pourrait elle aussi verser des dommages-intérêts en cas de rétractation sans motif valable, tel que le non-respect des obligations contractuelles par l'une des parties.

(formulaire de rétractation article 17 des présentes CGS)

6. Prix.

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont communiqués sur le lien de prise de rdv, sur le site internet sur la page www.barbara-hypnose.fr/modalité-tarif.com et affichés au cabinet. Les prix sont indiqués en euros. Ils sont mentionnés toutes taxes comprises (TTC). Ces prix sont franco de port. Le prix des prestations est non assujetti à TVA. Le prix indiqué tient compte des dispositions fiscales en vigueur au moment de la prestation.

Barbara Serres se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses conditions générales, grilles tarifaires et offres commerciales. Dans ce cas, le Barbara Serres en informera le client en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective.

7. Escompte et paiement.

Le paiement est effectué par le client dans sa totalité à la fin de la séance. Le client accepte que la facture lui soit adressée électriquement. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Le paiement est effectué en espèces, chèques ou carte bancaire.

En cas de défaut de paiement, Barbara Serres mettra le client en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues pour toute somme non payée par le client à son échéance. Le taux de pénalité est de trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros est due en application de l'article D. 441-5 du code de commerce. En cas de mise en demeure restée infructueuse, Barbara Serres se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement la prestation. Le montant de la facture restera cependant dû dans son intégralité.

8. Modification et annulation de rendez-vous, retard et force majeure.

Le client est tenu d'annuler ou reporter son rendez-vous au plus tard 48h avant.

Toute demande de modification ou d'annulation de rendez-vous doit être faite au plus tard 48h avant pour redonner le créneau à une autre personne.

Toute séance réservée et non annulée ou reportée 48h à l'avance est due dans son intégralité.

En cas d'annulation non signalée dans le délai imparti ou d'absence d'avertissement (sauf cas de force majeure¹) ou en cas de reports répétées, Barbara Serres se réserve le droit de clore définitivement le suivi.

En cas de retard du client, la séance ne pourra se prolonger au-delà de l'horaire prévu afin de ne pas pénaliser le client suivant.

L'exécution par Barbara Serres de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure indépendant de la volonté de Barbara Serres qui en gènerait ou en retarderait l'exécution. Barbara Serres avisera le client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les meilleurs délais à compter de la date de survenance de l'événement. Les parties se mettront d'accord sur les conséquences de cet événement afin de reprogrammer ou non la prestation.

9. Bonne foi et obligations.

Le client s'engage à maintenir une collaboration active et régulière avec Barbara Serres dans le cadre des prestations fournies afin d'en assurer le bon déroulement.

Le client reconnaît l'obligation de moyen de Barbara Serres et non l'obligation de résultat. Ce dernier étant pleinement conditionné par l'investissement personnel du client. Aucune réclamation quant au résultat ne pourra être soumise à Barbara Serres.

Le Client reconnaît et comprend pleinement que le vendeur n'est ni médecin, ni psychologue, ni psychothérapeute, ni psychiatre. Le Client reconnaît donc qu'il ne consulte ni pour obtenir un diagnostic, ni un traitement, ni une procédure thérapeutique médicale.

Il est de la responsabilité du client de se rapprocher de tout membre du corps médical ou de tout psychologue compétent pour son cas, et le cas échéant d'obtenir l'aval de son médecin pour un accompagnement utilisant l'hypnose dans son cas. Le client s'engage en outre à ne pas suspendre, modifier ni arrêter ses traitements et suivis médicaux, sous prétexte des prestations avec Barbara Serres sans l'accord du médecin prescripteur.

La responsabilité de Barbara Serres ne peut être mise en cause en cas de conséquence résultant d'une absence de traitement ou de suivi médical ou psychologique, d'un arrêt du traitement ou du suivi médical ou psychologique. Le client reconnaît avoir seul la responsabilité de l'utilisation des techniques vues en séance, et dégage ainsi sans réserve la responsabilité de Barbara Serres.

Pour toutes prestations, aucun enregistrement audio et/ou vidéo ne pourra être réalisé sans l'accord préalable de

¹ La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du code civil et tel que défini par la jurisprudence.

Barbara Serres. Cet accord ne donne aucun droit de diffusion de cet enregistrement, celui-ci ne pouvant faire l'objet que d'un accord écrit donné après réception d'une demande par courrier recommandé avec accusé de réception exposant quels seraient les bénéficiaires de cette diffusion.

Barbara Serres se réserve le droit d'annuler ou refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige au paiement d'une commande antérieure tant que le litige n'est pas réglé.

10. Confidentialité.

Barbara Serres et le client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations reçus ou communiqués par l'autre partie, de quelque manière ou de quelque nature qu'ils soient et sans limitation de durée, sauf autorisation écrite expresse des parties. Dans l'hypothèse où une tierce personne participerait au conventionnement, le client s'engage à diffuser à cette tierce personne les seules informations et documents strictement nécessaires.

11. Données personnelles.

Les données à caractère personnel et informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux services de Barbara Serres, Calendly et AdMiniFinE pour la gestion de dossiers clientèle. Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales, ou réglementaires. Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que ses traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées. Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant sur simple demande écrite adressée à Barbara Serres ou adresser une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

12. Propriété intellectuelle.

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques qui lui seront remises par l'autre partie comme étant sa propriété industrielle et/ou intellectuelle. Ces informations ne peuvent être transmises à des tiers sans l'autorisation de leur auteur. La dénomination Barbara Serres et le logo sont des signes protégés à titre de marque. Le client s'interdit donc tout usage de ces éléments sans autorisation préalable écrite et expresse.

13. Archivage et preuve.

Barbara Serres conservera les factures conformément aux durées légales de conservation de documents. Ils seront considérés comme des éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

14. Assurances.

Chaque partie doit être en mesure de justifier qu'elle est couverte par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile et professionnelle, en cas de dommage occasionné lors de l'exécution de la prestation. Chaque partie devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

15. Litiges.

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié. Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social de Barbara Serres. Conformément au code de la consommation, les différends qui viendraient à se

produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du contrat pourront être soumis au médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à Barbara Serres. Société Médiation Professionnelle N° SIRET 81438535700011 24 rue Albert de Mun 33000 BORDEAUX www.mEDIATEUR-CONSUMMATION-SMP.FR parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours. Toute précision relative au médiateur de la consommation est disponible, sur simple demande auprès de Barbara Serres. La solution qui sera proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. Le recours au médiateur de la consommation ne pourra cependant être envisagé : - qu'après avoir tenté une résolution amiable du différend par une réclamation écrite adressée à Barbara Serres - si la demande est manifestement infondée ou abusive, lorsque le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou un tribunal, lorsque le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Barbara Serres lorsque le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

16. Lois applicables;

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

17. Formulaire de rétractation.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de services ci-dessous :

Devis N° :

Signé le :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client :

Date :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 28 mai 2022.